

Compte rendu du Conseil Municipal **Séance du 4 novembre 2014**

Convocation du 29 octobre 2014

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil quatorze et le quatre mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire, Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Marie-Pierre BALADE – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE Adjoint – Monsieur Jean-Claude IZAC - Madame Marguerite JOANNE – Monsieur Jean-Jacques OP DE BEECK, Conseillers Délégués – Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Sébastien BERE – Madame Corinne COUTANTIN - Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Monsieur Dominique FAURIAUX, Monsieur Alain SEBRECHT - Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Denis PASCAL à Madame Sylvie BRISSON
Monsieur Frédéric SANANES à Monsieur Francis DANG
Madame Marie-Hélène DUSSECH à Madame Christine BARRACHAT
Madame Valérie TURCIK à Madame Marie-Pierre BALADE
Madame Isabelle REQUER par Monsieur Francis VEILLARD

ABSENTS EXCUSES

Monsieur Francis BOBULSKI, Madame Mireille PEBEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Francis VEILLARD est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

01.11/2014 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Gironde

02.11/2014 – Fixation des tarifs ALSH - séjour ski 2015

03.11/2014 – Validation du document unique – autorisation de signer

04.11/2014 – Conclusion d'une convention avec l'IMPro

05.11/2014 – Ajustements de quotités horaires – professeurs de musique et de danse

06.11/2014 – Signature d’une convention pour l’installation d’une conduite d’évacuation des eaux pluviales

07.11/2014 – Fixation des tarifs pour les spectacles organisés sur la commune.

08.11/2014 – Fixation des tarifs – Ateliers chorégraphiques de danse

09.11/2014 – Décision Modificative n°5 – Régularisation d’écritures

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance précédente n’appelle pas de remarque et il est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Signature d’un contrat de 2 678 € HT soit 3 213,60€ TTC avec l’entreprise SODILOR pour l’acquisition de dispositifs de sécurité routière (coussins berlinois);
- Signature d’une convention avec la compagnie « Les Extraterriens » pour l’animation des ateliers théâtre enfant et ado, pour un montant de 3 400€ TTC pour un an ;

* * *

01.11/2014 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Gironde

Monsieur le Maire remercie Emilie BARRAU, coordinatrice enfance-jeunesse et Benoît FERNANDEZ, responsable de l’ALSH, d’être présents à l’occasion de l’examen de ce dossier par le Conseil Municipal.

Il rappelle que le contrat qu’il est proposé de signer avec la CAF a pris un peu de retard, dans la mesure où il couvre une période de quatre ans, de 2014 à 2017. Les documents soumis à l’examen du Conseil Municipal ce soir ont fait l’objet d’un important de travail d’analyse et de concertation de la part des services et des élus. Il doit permettre en outre à la CAF de connaître le détail des actions proposées par la commune, dans la mesure où elle les co-finance.

Il indique que l’objectif général de la politique Enfance et Jeunesse d’Yvrac pour le CEJ de 2014 à 2017 est de faire grandir et s’épanouir l’enfant dans la vie, et de mobiliser l’ensemble des co-éducateurs pour mettre l’enfant au cœur des projets. Les objectifs opérationnels principaux qui en découlent sont les suivants

- Optimiser la qualité de l’accueil ;
- Améliorer l’accès des services et des infrastructures destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles ;
- Développer la concertation et la complémentarité éducative ;
- Eveiller à la vie citoyenne

Il donne la parole aux représentants des services pour préciser les conditions dans lesquelles ce travail a été mené.

Emilie BARRAU indique que la principale contrainte a été le manque de temps, mais que le travail s'est révélé très intéressant. La formalisation et l'actualisation du diagnostic ont permis de connaître l'évolution de la population et de la situation des familles d'Yvrac. Cette connaissance s'est traduite concrètement en 2014, avec l'adaptation de la politique tarifaire de la commune ou encore la création d'un poste à temps complet de coordonatrice enfance jeunesse.

Benoît FERNANDEZ ajoute que cette création de poste a grandement contribué à la qualité du projet qui est présenté ce soir.

Emilie BARRAU souligne que la volonté de travailler ensemble exprimée par tous les acteurs de l'enfance sur la commune a facilité le travail de formalisation de ce contrat. Il a également favorisé le succès de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune.

Sylvie BRISSON indique qu'une réunion du Conseil d'Ecole vient de se tenir, et que l'ensemble des acteurs s'est déclaré satisfait de la façon dont la réforme a été mise en place sur la commune.

Emilie BARRAU ajoute enfin que ce contrat pourra connaître des avenants sur la période 2014-2017, dans l'hypothèse où la commune souhaiterait engager des actions nouvelles. Il ne faudra donc pas hésiter à lui faire part des idées qui pourront germer au cours du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les documents du Contrat Enfance Jeunesse soumis à son examen en séance.

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2014-2017.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Alain SEBRECHT demande s'il est prévu de développer dans les mois à venir un lieu d'accueil pour les jeunes au-delà de 17 ans, un lieu d'accueil leur permettant de se rassembler, comme c'est le cas sur d'autres communes.

Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre d'actions sont déjà envisagées pour 2015 avec la construction d'un city-stade et d'un nouveau terrain de football. Le projet de mettre un local communal à disposition des jeunes de la commune doit faire l'objet d'une étude préalable. Il faut notamment s'assurer d'avoir des jeunes intéressés par cette mise à disposition, qui doit être consentie dans un cadre précis.

Alain SEBRECHT précise que les anciens locaux de l'école de musique pourraient être utilisés, dans la mesure où ils sont en centre-bourg et non utilisés à ce jour.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a déjà reçu des jeunes à ce sujet, et qu'il les a invités à se constituer en association, afin que la commune puisse disposer d'interlocuteurs identifiés et motivés pour faire aboutir ce dossier.

Emilie BARRAU indique que Benoit FERNANDEZ travaille depuis plusieurs années à maintenir le lien avec les adolescents de la commune, à travers des actions qui sont pour le moment seulement ponctuelles, durant les vacances (séjours, semaines sport...). On ressent une attente de ces jeunes pour disposer d'un lieu d'accueil et d'écoute.

02.11/2014 – Fixation des tarifs ALSH - séjour ski 2015

Madame BRISSON présente aux membres du Conseil Municipal les deux séjours ski auxquels la commune participe.

Le premier est organisé par la commune, du 16 au 20 février 2015 à Luchon, à destination des 12-17 ans. Ce séjour pourra accueillir 7 jeunes de la commune.

Le second se déroulera à Ascou, en partenariat avec d'autres communes de la Communauté de Communes, du 22 au 27 février 2015. Il est à destination des 12-17 ans également, avec 8 places minimum réservées à la commune.

Au total, ce sont 54 jeunes qui pourront bénéficier de ce séjour.

Elle précise qu'il convient de fixer par délibération la tarification appliquée à ces actions, et propose de retenir les montants suivants:

Pour le séjour 12-17 ans à Luchon - 16 au 20 février 2015:

- 125 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 4 000 €
- 150 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 4000 et 8000€
- 175 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 8000 et 12000€
- 200 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12 000 €

Pour le séjour 12-17 ans à Ascou -22 au 27 février 2015 :

- 170 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 4 000 €
- 220 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 4000 et 8000€
- 270 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 8000 et 12000€
- 320 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les tarifs précédemment exposés pour les séjours ski 2015

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Alain SEBRECHT souligne que les séjours organisés en 2014 ont été une réussite, et profite de l'occasion pour saluer la qualité du travail du service enfance-jeunesse sur la commune.

Emilie BARRAU et Benoit FERNANDEZ remercient les élus pour leur écoute et leur accueil, et quittent la séance.

03.11/2014 – Validation du document unique – autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle que le travail de formalisation de ce document, obligatoire pour la collectivité, a été initié sous la précédente mandature, et qu'il convient à présent de l'achever. La commission du personnel s'est réunie le 24 octobre dernier et propose d'adopter le document soumis ce soir à l'examen du Conseil Municipal.

Ce document constitue une base, non exhaustive, qui appelle à être mise à jour, notamment avec la prise en compte des risques psycho-sociaux et les précisions à apporter concernant les habilitations et CACES pour certains risques précis (travail sur l'électricité, travail en hauteur).

Jean-Jacques TRONET, qui a piloté la mise à jour de ce document, rappelle son objectif premier, à savoir d'identifier les risques au sein des services, par unité de travail. Il précise que ce document

devra être revu à minima une fois par an, et qu'il doit être décliné, pour chaque unité de travail, en risques identifiés.

Annie BERNADET demande si chaque employé sera bien sensibilisé sur ces questions.

Jean-Jacques TRONET répond qu'il faudra effectivement s'assurer que chaque agent a une connaissance du contenu de ce document pour le poste qu'il occupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le document unique d'évaluation des risques professionnels soumis à son approbation

AUTORISE le Maire à signer ce document.

PRECISE que ce document est appelé à évoluer à mesure de l'identification de nouveaux risques au sein des services de la commune.

POUR: 21

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

04.11/2014 – Conclusion d'une convention avec l'IMPro

Monsieur le Maire indique que les services de l'institut médico-professionnel (IMPro) du Vieux Moulin à Yvrac ont sollicité la commune pour organiser des ateliers en direction de ses bénéficiaires.

Cette démarche a pour buts de développer les compétences et les interactions des jeunes de l'IMPro en milieu ordinaire, ainsi que faciliter leur accès à la culture.

Afin de définir le contenu de cette action, et les obligations de chaque partie au terme de ce partenariat, il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an, dont Monsieur le Maire donne lecture.

Sylvie BRISSON estime qu'il s'agit d'une très belle initiative, dans une démarche de co-éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec l'IMPro la convention de partenariat présentée en séance

POUR: 21

CONTRE :

ABSTENTION: 0

0

05.11/2014 – Ajustements de quotités horaires – professeurs de musique et de danse

Monsieur le Maire indique que le nombre d'inscriptions définitives aux écoles culturelles étant arrêté depuis le 15 octobre, il est possible de fixer les quotités horaires définitives correspondantes pour chaque poste. Le nombre d'inscrits semble ne pas avoir diminué, voire avoir augmenté, en dépit de la révision des tarifs à la hausse décidée par le Conseil Municipal.

Il précise que la collectivité a également laissé le choix à chaque agent de voir son volume horaire lissé sur 10 ou sur 12 mois. Les ajustements proposés dans le tableau suivant tiennent compte de la préférence de chaque agent:

| <i>Modification de quotités horaires</i> | | |
|---|--|---|
| <i>Nature de l'emploi</i> | <i>Quotité horaire hebdomadaire actuelle</i> | <i>Nouvelle quotité horaire hebdomadaire proposée</i> |
| Professeur de batterie | 6h55 | 6h20 |
| Professeur de cor | 1h50 | 0h35 |
| Professeur de trompette | 2h30 | 0h20 |
| Professeur de saxophone | 1h50 | 2h |
| Professeur de guitare | 2h50 | 4h05 |
| Professeur de violon | 3h10 | 3h40 |
| Professeur d'accordéon / musique adaptée | 1h35 | 2h |
| Professeur de piano / solfège | 4h25 | 12h45 |
| Professeur de piano | 5h40 | 6h |
| Professeur de piano | 4h05 | 3h30 |
| Professeur de danse classique | 1h15 | 1h10 |
| Professeur de danse hip-hop | 0h55 | 0h40 |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications du tableau des effectifs de la commune telles que présentées dans le tableau ci-dessus

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06.11/2014 – Signature d'une convention pour l'installation d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges qu'il a pu avoir avec le propriétaire de la parcelle concernée, sur le terrain duquel il est envisagé de faire passer une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, pour mettre fin aux problèmes d'inondations connus par les riverains du secteur, lors des fortes pluies.

Il indique qu'à ce jour, le propriétaire n'a pas donné son accord pour signer la convention soumise à l'examen du Conseil Municipal.

Le propriétaire du terrain conditionne en effet son accord à la réalisation par la commune d'un certain nombre de travaux annexes, notamment la réfection des trottoirs devant son entreprise. Dans la mesure où cette action relève de la compétence de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire a saisi par écrit le Président de la Communauté de Communes d'une demande de prise en charge des travaux demandés.

Dans l'hypothèse où la négociation amiable entre la commune et le propriétaire n'aboutirait pas, la commune pourrait faire usage de prérogatives de puissance publique pour l'établissement d'une canalisation d'évacuation des eaux de pluies.

Compte tenu de ces éléments, la délibération est ajournée.

07.11/2014 – Fixation des tarifs pour les spectacles organisés sur la commune.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est régulièrement amené à délibérer pour fixer les tarifs d'entrée des différents spectacles organisés par la commune.

Il propose au Conseil Municipal de statuer de manière générale sur ces tarifs, avec une tarification différenciée suivant si les artistes en représentation sont amateurs ou professionnels :

- Pour les spectacles amateurs :
 - o 5€ pour les plus de 12 ans
 - o Gratuit pour les moins de 12 ans

- Pour les spectacles professionnels :
 - o 10€ pour les plus de 12 ans
 - o Gratuit pour les moins de 12 ans

Il complète en indiquant que cette délibération sur les tarifs ne fera pas obstacle à ce que le Conseil Municipal délibère, au cas par cas, lorsqu'il l'estime nécessaire, pour fixer les tarifs d'entrée à des spectacles particuliers, nécessitant une tarification adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ADOPTE les tarifs précédemment exposés.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

08.11/2014 – Fixation des tarifs – Ateliers chorégraphiques de danse

Monsieur le Maire indique que l'école de danse d'Yvrac envisage d'organiser des ateliers chorégraphiques durant les périodes de vacances scolaires ou les week-ends.

Il précise que ces ateliers se dérouleront en deux fois trois heures, soit 6 heures au total par atelier.

Il propose que les tarifs de cette activité soient fixés à un niveau permettant à la commune de couvrir les charges générées par cette activité (à savoir la rémunération du professeur de danse, intervenant en heures supplémentaires).

Compte tenu des charges prévisionnelles et du nombre de places ouvertes (8 places minimum) pour les ateliers prévus, suivant le nombre de participants :

- soit les 22 et 23 novembre
- soit les 29 et 30 novembre,

la tarification au prix de revient du service s'établirait à 20 € par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la mise en place d'un atelier chorégraphique de danse au mois de novembre.

FIXE le tarif de participation à cette activité à 20 € par élève

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

09.11/2014 – Décision Modificative n°5 – Régularisation d'écritures

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une régularisation d'écritures sur le plan comptable sur le budget principal de la commune, compte tenu des éléments qu'il expose.

La régularisation de l'imputation comptable des annuités de l'emprunt contracté auprès de la CAF, pour les années 2012 et 2013, impose de procéder à une réaffectation de crédits. Cette dernière vise à faire apparaître in fine le montant exact de la dernière annuité qui sera réglée en décembre 2014, d'un montant de 15 000€, pour solde de l'emprunt.

Il propose de procéder à cet effet aux opérations suivantes :

| Section de fonctionnement | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Article 16818 | | 27 456€ | | |
| Article 1641 | | | | 27 456€ |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°5 pour les opérations retracées dans le tableau ci-dessus.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Suite au débat intervenu lors du dernier Conseil Municipal, concernant la convention relative aux mesures de responsabilisation avec l'Education Nationale, Monsieur le Maire indique qu'il transmettra demain à tous les conseillers une note détaillant les réponses aux questions que cette convention a soulevées.

Il indique avoir reçu plusieurs propositions de prêt suite aux demandes d'emprunt faites auprès d'établissements bancaires pour financer les travaux du nouveau gymnase. La proposition qu'il est envisagé d'accepter est une proposition au taux fixe de 2,58% sur 20 ans, à échéances constantes. Elle émane de la Banque Postale.

Jean-Jacques TRONET informe le Conseil du fait que les travaux de réfection de la toiture de l'ancien gymnase sont terminés.

Alain SEBRECHT indique qu'il lui a été rapporté que des fuites étaient persistantes ces derniers jours dans le bâtiment.

Jean-Jacques TRONET répond qu'il est important de le signaler, afin que la commune puisse rapidement contacter l'entreprise qui a procédé aux travaux pour qu'elle intervienne à nouveau si le besoin se confirme.

Concernant le nouveau gymnase, Jean-Jacques TRONET indique que les travaux n'ont pas pris de retard. Il propose de faire procéder à une visite sur site après le 11 novembre pour les élus qui seraient intéressés.

Il précise que les travaux d'isolation d'une classe de maternelle se sont déroulés durant les congés scolaires, et sont à présent quasiment terminés.

Il rappelle que deux consultations pour des marchés sont arrivées à leur terme. La première concerne le choix d'un bureau d'étude pour accompagner la commune dans l'élaboration de son PLU. Les plis reçus ont été ouverts en commission des marchés le 29 octobre, et feront l'objet d'une première analyse avec les services de la commune, qui sera ensuite présentée à la commission des marchés. La seconde concerne la fourniture d'une solution de vidéoprotection. Les plis seront ouverts en commission des marchés le vendredi 7 novembre.

Il complète en rappelant que pour toute consultation, les membres des différentes commissions sont tenus de respecter la confidentialité concernant le contenu des offres.

Concernant les projets d'infrastructures pour l'exercice 2015, les chiffrages sont en cours. Ils permettront à la commission de procéder à une priorisation des opérations, et d'établir un plan pluriannuel d'investissements.

Olivier LAFEUILLADE informe le Conseil de la sortie de la prochaine lettre Flash le 17 novembre, et du prochain bulletin municipal début 2015. Dans les deux cas, il est encore possible de lui faire parvenir des propositions d'articles. Concernant le bulletin, compte tenu des délais de relecture et d'impression, la totalité des articles devra être transmis le 12 décembre au plus tard.

Alain SEBRECHT demande s'il est prévu, dans le prochain bulletin municipal, de présenter les projets qui seront financés en 2015.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif ne sera pas adopté avant la fin de l'année, seules les grandes enveloppes financières seront définies. Il sera donc compliqué de présenter les projets avant que leur financement ait été prévu dans le budget primitif.

Alain SEBRECHT souligne le fait qu'il aurait été préférable que les enveloppes soient définies plus tôt, afin de permettre de lancer les consultations dès le début de l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 15 avril 2015, le Conseil Municipal conserve la faculté d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Marguerite JOANNE précise toutefois que le vote du budget primitif fin décembre n'est intervenu qu'une seule fois ces dernières années, en décembre 2013. Ce choix avait été fait eu égard à la tenue des élections municipales en mars 2014.

Sébastien BERE indique que les panneaux de rues et de voie sans issue qui devaient être changés sur la commune l'ont été.

Annie BERNADET informe le Conseil Municipal du fait que le nouveau bureau de l'association omnisports est constitué. Il conviendra d'actualiser la convention conclue entre la mairie et l'association. La commission pourra se réunir pour étudier cette question dès décembre, suivant les disponibilités de ses membres.

Marie Pierre BALADE ajoute qu'une réunion du CCAS se tiendra le 7 novembre. Il sera notamment proposé d'autoriser le Maire, Président du CCAS, à accorder des secours d'urgence, sans délibération préalable du CCAS.

Elle rappelle par la même occasion que les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont astreints à la confidentialité vis-à-vis des situations qu'il ont à connaître dans l'exercice de leurs missions.

Elle souligne enfin le beau travail de remise à neuf effectué par les services techniques de la commune dans la salle du Conseil.

Sylvie BRISSON donne lecture des éléments que Denis PASCAL souhaitait porter à la connaissance du Conseil Municipal ce soir :

- Les manifestations autour des doudous en partenariat avec l'école maternelle, la médiathèque et le RAM en octobre ont rencontré un franc succès, tout comme la conférence du 10 octobre sur le sommeil de l'enfant.
- 12 enfants et parents ont assisté à la première séance de « l'heure du conte » le 25 octobre
- Manifestations à venir autour de la première guerre mondiale :
 - o Du 18 novembre au 6 décembre, exposition sur la 1ère guerre mondiale avec comme temps forts :
 - o le 22 novembre à 20h30 à la salle des fêtes, la pièce du théâtre en vrac "De chair et de boue",
 - o le 29 novembre, les lectures de lettres de poilus par Catherine Denis accompagnée au violon par Petra Burtschell.
- Un Concert UNICEF se tiendra le 7 décembre à 15h concert de l'Unicef par l'école de musique dans l'église.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35